



La Ville de Valcourt a octroyé, pour les 4 prochaines années, le contrat des matières résiduelles à la compagnie *Services MATREC Inc.*

Bien prendre note des CHANGEMENTS suivants :

- NOUVELLE EXIGENCE: BAC DE DÉCHETS OBLIGATOIRE

Le bac doit être :

- ✓ fabriqué en **plastique de couleur noire**;
- ✓ d'une **capacité minimale de 240 ou maximale de 360 litres**;
- ✓ muni **d'un couvercle à charnière** ainsi que de **roues**;
- ✓ **servant à l'enlèvement des matières résiduelles seulement.**

La collecte s'effectuera par levée mécanisée. Il est de la responsabilité de chaque propriétaire d'utiliser les contenants exigés. À défaut d'utiliser les contenants exigés, l'entrepreneur pourrait ne pas les ramasser.

- NOUVEL HORAIRE – NOUVELLE FRÉQUENCE:

Collecte résidentielle : une collecte aux deux (2) semaines, pour l'année, et ce, dès le 6 janvier 2012. La journée de collecte demeure le vendredi.

Collecte des conteneurs : toutes les semaines, à l'année.

- GROS REBUTS

L'Entrepreneur procédera à l'enlèvement des gros rebuts, **DEUX (2) FOIS PAR ANNÉE**, aux dates prédéterminées soit : les **06 JUILLET ET 26 OCTOBRE**.

CETTE DÉCISION A ÉTÉ PRISE PAR SOUCI D'ÉCONOMIE ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

Pour et au nom du Conseil municipal,

Karine Boucher, directrice générale